

# Prévention incendie : débroussaillage, l'affaire de tous

Film pédagogique, courrier officiel et kit de communication préfectoral, sites internet, presse autant d'informations destinés à prévenir le risque incendie sur les communes d'Uzès et des villages d'Arpaillargues, de Montaren, de Saint Maximin et Saint Siffret. Rendez-vous mercredi 24 novembre 2021 à 18h au salon Racine sur les obligations légales de débroussaillage. Publié le 23/11/2021

Publié le 23 novembre 2021

## OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT



*"Le débroussaillage constitue la réduction de la masse de combustibles pour pouvoir réduire l'intensité du feu"* explique Christophe Chantepy, responsable forêt à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Avec 50 % de sa superficie couverte par des milieux boisés (forêts et garrigues), le Gard est très exposé au risque "feux de forêt" et constitue le deuxième grand risque naturel après les inondations.

### Réunion publique mercredi 24 novembre à 18h

Une réunion publique sur les obligations légales de débroussaillage est prévue en mairie d'**Uzès, mercredi 24 novembre 2021 à 18h, au salon Racine, au premier étage, de l'Hôtel de Ville d'Uzès (passe sanitaire et masques obligatoires - entrée libre).**

Le programme prévoit la présentation des obligations légales de débroussaillage et **les nouvelles mesures mises en place par la Préfecture du Gard** pour lutter contre les incendies. En pratique, seront évoquées des modalités de mise en oeuvre par les propriétaires de terrain, tenus de débroussailler régulièrement. Sont concernées **tous les propriétaires** de maisons individuelles avec jardin, espaces verts y compris sur des parcelles non bâties à proximité d'habitations...

<https://www.uzes.fr/actualites/prevention-incendie-debroussaillage-laffaire-de-tous?>

Elle sera animée par **Paul Privat** de l'Office national des forêts (ONF), délégué par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le **commandant Guiboud-Ribaud**, du SDIS Gard, en présence de la gendarmerie et des maires des communes d'Uzès, d'Arpaillargues, de Montaren, de Saint-Maximin et de Saint-Siffret.



Carrignargues, campagne de débroussaillage en 2020, réalisée par les agents municipaux avec le concours du centre socioculturel de Saint Quentin la Poterie.

## Initiative communale

**A l'instar de la commune d'Uzès**, à l'hiver 2020, un quartier entier a été débroussaillé sur Carrignargues par les services espaces verts communaux sur quinze jours jusqu'au printemps. Cette zone particulièrement exposée aux incendies de forêt a permis d'encourager les habitants à entretenir leurs parcelles. Une convention a été signée avec le centre socio-culturel de Saint Quentin pour maintenir ce chantier chaque année, aux côtés des agents municipaux. [Uzès, labellisée Terre Saine](#) intervient sur de le fauchage différencié laissant la part belle à la biodiversité tout en respectant la réglementation en vigueur.



Les propriétaires de terrains sont tenus de débroussailler **dans un rayon de 50 m** maximum autour des constructions et dans une **bande de 10 m maximum** de part et d'autre des voies privées d'accès à la construction. En zone urbaine, les parcelles doivent être régulièrement débroussaillées (source Documentation d'information communale sur les risques majeurs d'Uzès, 2018, p14). Plus d'infos sur [www.uzes.fr/demarches/prevention-et-securite/prevention-incendie-debroussaillage](http://www.uzes.fr/demarches/prevention-et-securite/prevention-incendie-debroussaillage)



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

